

Séance du Conseil général du 4 mai 2021

## **RAPPORT DE LA COMMISSION**

**Préavis municipal n° 5/2021 relatif à une demande de crédit complémentaire**

**de CHF 131'500.00 pour l'établissement d'un plan d'affectation (PA)**

**de la zone industrielle de Villars-Ste-Croix**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 19 avril 2021 à 19h30, pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : - M. Georges Cherix, Syndic  
- Mme Susanne Perrudet, Municipale  
- Mme Nicole Cattano, Municipale  
- M. Vincenzo Camuglia, Municipal  
- M. Christian Baur, Municipal

Pour la Commission : - M. Eric Jan, Président  
- M. André Mini, Rapporteur  
- M. Daniel Denoréaz  
- M. Bruno Strub

Excusé : - M. Massimo Ragazzo

La Commission remercie la Municipalité d'avoir répondu aux différentes questions que les membres de la Commission lui ont posées.

La densification de la zone industrielle répond aux besoins de développement des entreprises en place et à venir. Elle permet de valoriser les parcelles que la commune loue et laisse espérer des rentrées financières supplémentaires. L'arrivée du tram à la Croix-du-Péage et le soutien financier du canton sont des opportunités à saisir pour entreprendre maintenant cette démarche.

En conclusion, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal no 5/2021 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 131'500.00 pour l'établissement d'un plan d'affectation (PA) de la zone industrielle de Villars-Ste-Croix
  - Oûi le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
  - Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
1. accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 131'500.00 TTC pour l'établissement d'un nouveau plan d'affectation de la zone industrielle de Villars-Ste-Croix ;
  2. autoriser la Municipalité à financer ce crédit d'étude complémentaire par la trésorerie courante et, au besoin, par l'emprunt en cours, contracté auprès de Postfinance au 9 janvier 2018.

Villars-Ste-Croix, le 21 avril 2021

Au nom de la Commission

Le Président :



Eric Jan

Le Rapporteur :



André Mini